



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°4 / août 2023

Agenda :

- 2 septembre : Forum des associations de Menton, notre stand sur les Jardins Biovès (10h-18h) avec une animation « Pêche miraculeuse durable » (10h30)
- 22 septembre : Installation du Conseil de Développement de la CARF
- 5 ou 6 octobre (à confirmer) : « Les algues vertes » film suivi d'un débat au cinéma Eden rénové

L'adaptation, un défi pour la vie

Dans le cadre splendide de l'île St-Honorat, telle un joyau enchanteur posé sur la Méditerranée, se sont tenues le 21/8 les 2^{èmes} rencontres inter-associatives organisées par le GASDSECA, groupement des associations du 06 dont l'ASPONA est membre. La nature préservée de l'île et son patrimoine autour de l'histoire du monastère sont en effet exceptionnels. Mais pour y parvenir, nous avons dû longer en train depuis Menton un littoral presque complètement artificialisé. A Cannes, ville saturée de trafic automobile, il nous a fallu traverser une vaste esplanade minérale sous un soleil de plomb et longer un immense parking en construction à coups de foreuse. Une fois en mer, nous sommes passés à côté d'un méga-navire de croisière de sept étages. Sans parler des centaines de bateaux de plaisance ou de yachts qui encombrant la Baie et le pourtour des îles de Lérins.

Dans les jardins ombragés de l'abbaye, nos hôtes ont évoqué pour nous les engagements environnementaux forts de la communauté, notamment le traitement des déchets, la valorisation et la protection de la ressource en eau, mais également la conservation du patrimoine historique. La candidature pour le classement des îles au patrimoine mondial de l'UNESCO progresse, la valeur universelle exceptionnelle du bien ayant été unanimement reconnue lors d'une audition intervenue en juin. Seul le volet gestion reste à compléter pour le printemps prochain. L'île est toutefois soumise à des pressions extérieures. Ainsi en est-il de la présence de résidus médicamenteux dans l'eau de mer, le sédiment marin et les poissons

(<https://csilfreefr.files.wordpress.com/2023/06/guide-sante-environnement.pdf>).



Comme nous l'a expliqué la directrice honoraire du Conseil scientifique des îles de Lérins

L'après-midi, nous avons échangé entre les 6 associations présentes sur les moyens de renforcer notre efficacité auprès des décideurs publics, privés et de la société pour engager des démarches d'adaptation.

La Côte d'Azur s'est développée jusqu'ici autour de modèles économiques, touristiques et urbains que l'emballement climatique met à mal.

Nous n'avons plus le choix.

Fort heureusement, la prise de conscience se développe. De multiples initiatives citoyennes fleurissent : sensibilisation du milieu scolaire et du grand public, jardins partagés, circuits courts, recherches de modes de vie moins consuméristes, etc. Nos associations, vigies de l'environnement, qui inlassablement mobilisent, informent, dénoncent à chaque fois que nécessaire, doivent travailler en réseau, entre elles, avec les citoyens et les acteurs qui, sur le terrain, s'engagent et dont les difficultés ou les réussites peuvent nous inspirer.

Car, ainsi que le disait déjà René Dumont, « il nous faut rechercher les bases d'une civilisation qui tienne compte des contraintes écologiques ». Comme à Saint-Honorat, faisons-le ensemble. NV



Nouveau film FNE PACA

Zoom sur des pratiques responsables et inspirantes pour préserver le littoral et la mer

La fréquentation croissante de la mer et des littoraux, en particulier sur la Côte d'Azur, exerce une pression délétère sur ces milieux sensibles. A rebours de ce constat, Mattia Trabucchi a rencontré des personnes, des structures et des collectivités qui agissent au quotidien et mettent en place des pratiques vertueuses pour encadrer nos usages de la mer : l'Observatoire marin dans l'intercommunalité de Saint-Tropez, les activités d'observation de cétacés labellisées et le réaménagement de la plage Pampelonne à Ramatuelle.

<https://coexistences.fnepaca.fr/2023/07/28/preserver-le-littoral-et-la-mer-des-exemples-de-pratiques-responsables-et-inspirantes/>

Modification n°3 du PLU de Menton : le commissaire-enquêteur révisé son rapport

Après avoir recueilli principalement des avis défavorables de la population (65 négatifs + 8 « neutres » + 2 pétitions totalisant 101 signatures), l'enquête publique a été conclue par un « avis favorable sous réserve » du Commissaire-enquêteur. Fin juillet, l'ASPONA a alerté la Présidente du Tribunal administratif sur les lacunes du rapport et le défaut de motivation des conclusions. D'autres interventions ont été effectuées en direction de la Mairie par les signataires d'une des pétitions et un syndic de copropriétés. Sans revenir sur son avis favorable, le Commissaire-enquêteur a légèrement révisé ses conclusions et précisé ses recommandations début août. Pour le secteur Hanbury, il demande notamment « *des mesures permettant d'apporter une contrepartie aux incidences négatives notables, directes ou indirectes, du projet sur l'environnement* » (voir comparatif sur <http://aspona.org/PLUMenton.htm>).

Vente de la Vieille Forge, toujours d'actualité

Nous avons reçu en juillet une réponse floue de la Mairie de Menton concernant la renonciation à vendre la Vieille Forge : « *Nous étudions de manière approfondie le dossier. La vente aux enchères est de facto suspendue.* » Ce qui nous porte à considérer qu'elle n'a pas été complètement écartée et qu'elle est toujours possible.

Abandon du projet de déménagement du Supermarché U sur le stade Lucien Rhein

Confirmant une interview parue le 23/6 sur Nice matin « *Les deux stades [Rhein et Rondelli] resteront des stades* », le Maire de Menton a annoncé à la soirée de clôture du Festival de musique que le concert des enfants au stade Rhein serait en 2024 encore plus grandiose que celui de cette année. Rassurant !

Domaine privé du Cap Martin : sortir du dialogue de sourds

Fin de non-recevoir du Maire de RCM concernant la possibilité de rouvrir l'accès piétons au Domaine du Cap, en raison du refus de l'association des propriétaires, suivie d'une réponse décevante de la Préfecture renvoyant à une jurisprudence de la Chambre administrative d'Appel de Versailles ayant reconnu à une association propriétaire d'une voie privée le droit d'en interdire l'usage du public. Aucune de ces réponses ne traite notre demande de sanction de la violation de l'arrêté municipal du 8/6/2020 et de prise en compte du classement en site classé qui vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général dépassant les seuls intérêts des propriétaires.

Menaces sérieuses sur l'intégrité du Grand Site de la Tête de Chien

Adieu le « piège à rosée », réservoir biologique et site emblématique des Corniches de la Riviera, visible à 360 degrés, immortalisé par Claude Monet ?

Saisi le 2 août du dossier de la 7^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), nous venons de rendre un avis défavorable. En cause : alors que les règles de constructibilité sur l'ancien site du CNET, étaient strictement encadrées, la 7^{ème} modification entend donner carte blanche à l'aménageur du futur « centre de performance pour des activités sportives liées au vélo ». Ainsi, par exemple, « le nombre de places de stationnement devrait répondre aux besoins de l'opération » sans plus de précision et, malgré la centaine de résidents accueillis et le restaurant de 135 couverts, il pourrait déroger à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Une telle dégradation compromettrait toute évolution vers un classement Grand site de l'ensemble de ce promontoire.



« Sur-mouillage » estival

Alors que l'ASPONA a pu bloquer en février 2020 la création d'une zone de mouillage pour les gros navires de 20 à 45 m au Sud du port de Garavan (sorte de « port en mer »), les mouillages forains ont explosé cet été par « laisser-faire ». L'impact est disproportionné : une vingtaine de bateaux au mouillage pendant plusieurs jours peut dégrader durablement la qualité des eaux de baignade pour des centaines de personnes, notamment sur les plages alvéolaires des Sablettes (qualité restée médiocre tout l'été). Sans compter les nuisances pour la faune et la flore marines causées par le méga yacht « Q » stationné pendant plus de 10 jours au droit du Casino au cœur de la canicule, qui a causé pour tous une pollution visuelle.

La solution, tant vantée des Zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL), s'avère inopérante dans plusieurs bassins du 06. Tel a été notre constat le 22 août où la ZMEL de Sainte-Marguerite était inoccupée et le poste de mouillage gros navires totalement vide. Par contre, des centaines de bateaux étaient agglutinés dans la passe entre les deux îles de Lérins.

Comme à Port-Cros et Porquerolles, des mesures plus contraignantes de restriction d'accès et de protection forte apparaissent indispensables pour concilier les usages à l'avenir.



Natura 2000 Cap Martin, la reprise ?

Après trois ans de vacuité, une nouvelle convention semble enfin signée entre l'Etat et la CARF, adossée maintenant au SMIAGE (peut-on être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre en mer ?).

Le prochain COPIL se tiendra donc en début d'automne avec un ordre du jour chargé en ce qui nous concerne (mouillages des grands yachts et des petits, croisières, préservation de la faune-flore, projets d'artificialisation, création d'une aire de protection forte transfrontalière, etc.)

Victoire partielle pour la Loi européenne sur la restauration de la nature

Le 12/7, le Parlement européen a voté, à quelques voix près, en faveur de la loi sur la restauration de la nature.

Si le texte garde l'ambition initiale de restaurer les écosystèmes dégradés, de nombreux amendements l'ont vidé partiellement de sa substance. *Exit* la restauration des écosystèmes agricoles qui prive l'Europe d'un levier essentiel pour favoriser le retour de la biodiversité sur ses terres agricoles, renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et assurer la sécurité alimentaire. *Exit* aussi certaines dispositions visant à prévenir toute détérioration des écosystèmes les plus fragiles (notamment marins). De plus, la suppression de l'article garantissant le droit fondamental d'accès à la justice risque d'accroître les violations de la Convention d'Aarhus, et de créer des conditions de concurrence inégales entre les Etats membres.

ZAC Cœur de Carnolès : pas de bilan de la consultation publique

En juillet et fin août, l'ASPONA a saisi la Préfecture et le Président de la SPLA Riviera Aménagement d'une demande concernant le bilan de la consultation publique (PPVE) conduite en mars 2022.

A la lecture des deux derniers rapports d'activité de la SPLA, elle s'étonne que les offres des promoteurs du macro-lot pour les immeubles d'habitation aient été aussi rapprochées (autour de 67 M €) et si éloignées (3 fois plus) du prix de cession de l'Etablissement public foncier PACA (voir bulletin août 2022).

Au vu de l'importante plus-value réalisée, elle interroge ses interlocuteurs sur la possibilité de réviser à la baisse le nombre total de logements produits, sans toucher au nombre de logements sociaux et, ainsi, de réduire la densité déjà très élevée dans le quartier des Plages. Tant que le permis de construire déposé par la CDC et le groupe Emerige n'est pas validé, des amendements sont toujours possibles.

Le méga-projet immobilier Serres - Rainettes refusé

Au terme de la consultation publique, le Maire de Beausoleil a décidé de refuser les deux permis de construire, « *considérant que le projet n'est majoritairement pas encouragé par le public* » et qu'il soulevait divers problèmes juridiques.

Sur le site de la ZAC « en attente », les oliviers déplantés ont passé les 3 mois de canicule en bac et les platanes sont en sursis ...



Dégradation des conditions de voyage en train entre Marseille et Vintimille

S'appuyant sur de nombreux témoignages de passagers et sur le dossier de presse élaboré par l'ASPONA (cohue sur les quais des gares de Monaco et Nice, conflits d'usage entre navetteurs et touristes, faible fréquence - parfois aléatoire - des TER), l'association régionale NOS-TER-PACA a demandé le 10/8 au Ministre des transports d'intervenir pour mobiliser les moyens existants (humains et matériels) pour rétablir un service correct sur le réseau ferré régional.

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande